

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 MARS

LA LIGUE DES PATRIOTES

Perquisitions

Contrairement à ce qui a été annoncé, aucun des membres dirigeants de la Ligue des Patriotes n'a été arrêté.

Les perquisitions dans le bureau de la Ligue ont duré jeudi jusqu'à 7 heures 1/2 ; les magistrats se sont retirés et M. Déroulède est rentré à son domicile. A ce moment, une dizaine de personnes seulement stationnaient devant l'immeuble de la Ligue des Patriotes.

M. Laguerre a assisté à une partie des perquisitions et, rentré chez lui, il a écrit une lettre au garde des sceaux, disant : J'apprends que des poursuites sont dirigées contre M. Déroulède et M. Richard pour l'appel à la souscription en faveur d'Atchinoff ; ayant aussi si-crispion en faveur d'Atchinoff ; ayant aussi si-crispion l'appel, je suis surpris de n'être pas également poursuivi.

M. Laguerre déclare que si le ministre ne demande pas à la Chambre l'autorisation d'exercer des poursuites contre lui, il l'interpellerait samedi sur l'inégalité et l'iniquité de la justice.

Dans une entrevue qu'il a eue avec le *Gaulois*, M. Laguerre a confirmé qu'il interpellera afin de provoquer d'abord des explications sur la perquisition faite dans les bureaux de la Ligue et afin de savoir aussi pourquoi il n'est pas poursuivi comme les autres signataires de l'appel.

M. Michelin, député de la Seine, écrit aussi au ministre de la justice pour protester contre ces actes qui rappellent les plus beaux jours de l'Empire, l'abus de la force est un signe de la faiblesse du gouvernement. Nous avons le droit de notre côté et nous nous en contentons.

M. Michelin approuve entièrement la déclaration de ses collègues de la Ligue, qui a eu le don de tant exaspérer les amis de M. de Bismarck.

Le *Temps* raconte ainsi les perquisitions opérées hier :

« Dans la matinée, les bureaux du *Drapeau* et de la Ligue, 9, place de la Bourse, ont été ouverts comme d'habitude. Un certain nombre de personnes sont venues se faire inscrire.

« Le juge d'instruction avait prévenu hier M. Déroulède que les perquisitions seraient poursuivies aujourd'hui à une heure.

« Le président de la Ligue est venu ce matin avec le secrétaire général. Il a déjeuné dans un café voisin ; il est revenu à une heure.

« Une demi-heure après, MM. Clément et Dulac, commissaires aux délégations judiciaires, assistés d'un secrétaire et d'agents de la sûreté, se sont présentés. Ils avaient été précédés dans la grande salle par MM. Déroulède et Richard, auxquels ils ont lu une commission rogatoire du juge d'instruction les chargeant de lever les scellés et de continuer les perquisitions.

« M. Déroulède, auquel ils demandaient les clefs des tiroirs des comptables, et celle du coffre-fort, placé dans le bureau du secrétaire général, a répondu :

« Faites ce que vous voudrez, je proteste et

« déclare ne vouloir justifier par aucun acquiescement de ma part l'acte illégal que vous commettez chez moi. »

« Les commissaires sont alors passés dans la pièce des comptables, et ont envoyé chercher un serrurier, qui arrive peu de temps après et déclare se nommer Georges, employé chez M. D...

« Une scène analogue à celle d'hier se reproduit alors entre l'ouvrier et M. Déroulède, qui, le Code à la main, discute la légalité du bris des serrures.

« Sur l'injonction de M. Clément, le serrurier ne pouvant ouvrir les serrures, brise les tiroirs à coups de ciseau. Un incident se produit alors.

« Le caissier, M. Félix, demeurant 64, rue du Chemin-Vert, proteste contre la saisie de papiers personnels contenus dans un calepin, déposé dans un tiroir. M. Clément passe outre.

« M. Félix proteste avec violence.

« — Laissez, lui dit M. Déroulède, hier nous avions affaire à des magistrats distingués, aujourd'hui nous avons affaire à des...

« — Je n'ai pas entendu, M. Déroulède, dit M. Clément ; veuillez répéter le mot.

« — Je ne l'ai pas dit, et vous l'avez entendu !

« — Vous n'êtes pas convenable ! répond M. Clément.

« — C'est vous qui êtes inconvenant ! réplique M. Déroulède.

« — Relevez le mot et je vous fais arrêter !

« — Je le relève ! dit M. Déroulède.

« Un silence se fait...

« A deux heures et demie on frappe à la porte à coups redoublés. M. Clément ordonne de ne laisser entrer personne. Des pesées ébranlent la porte à travers laquelle M. Laguerre crie qu'il est signataire de la souscription Atchinoff, délégué général de la Ligue, et qu'il a le droit d'assister aux perquisitions.

« On laisse passer M. Laguerre, qui arrive en protestant et s'étonne de l'absence du juge d'instruction.

« M. Millevoye, qui insiste pour entrer, finit par forcer la porte et rejoint M. Laguerre.

« M. Clément passe alors avec le serrurier dans le bureau du secrétaire général et lui ordonne d'ouvrir le coffre-fort.

« La grande porte cède, mais le tiroir résiste et on est obligé d'envoyer chercher un ouvrier de la maison qui l'a fourni.

« M. Laguerre se retire à trois heures moins dix, après avoir de nouveau demandé aux commissaires de recevoir sa protestation et celle de M. Déroulède. M. Dulac refuse et lui dit de s'adresser à M. Athalin. »

Le gouvernement républicain, après avoir crochété les portes des communautés, en est arrivé à crocheter les portes des Patriotes républicains.

Jadis on l'avait prédit et bien des gens n'avaient pas voulu y croire. C'est arrivé !

M. Déroulède n'a point été arrêté, comme ses amis en avaient fait courir le bruit.

Avant-hier, à la soirée boulangiste, au Grand-Hôtel, il répondait à ceux qui l'interrogeaient :

« — Quelques employés du gouvernement, dont on trouvera les noms dans les papiers saisis, vont être sacrifiés, je le sais bien, mais ce n'est pour eux qu'une affaire de quelques mois ; nous leur donnerons de l'avancement lorsque nous serons au pouvoir ! »

Que va faire M. Déroulède ?

M. Paul Déroulède l'a annoncé lui-même au cours d'une réunion :

« Si le gouvernement nous dissout, s'écria-t-il alors, nous ferons des conférences sur un sujet quelconque, « les papiers peints » par exemple, et, comme on ne pourra nous empêcher de nous réunir sous un prétexte en apparence aussi futile, nous nous grouperons tout de même.

« Et tenez, ajouta Déroulède, ce sera le titre de la première conférence que je ferai après la dissolution, si elle a lieu : *Dissertation sur les papiers peints.* »

LES PROUSSES DU GOUVERNEMENT

Voici le bilan de la journée d'hier :  
Garde républicaine consignée, agents des brigades de recherches en chasse depuis jeudi matin, gardiens de la paix consignés dans les postes, officiers de paix convoqués d'urgence à la police municipale, commissaires de police en permanence boulevard du Palais et à la place Beauvau !

Et, pour mot de la fin, empruntons à M. le député Georges Laguerre la boutade spirituelle adressée par lui à M. Athalin, au cours de la perquisition faite aux bureaux de la Ligue des patriotes :

« Aujourd'hui, vous faites des perquisitions chez nous ; demain, nous perquisitionnerons chez vous. »

LA CONFIANCE NE SE COMMANDE PAS

On parle beaucoup d'une résolution qu'aurait prise M. le Président de la République. Désormais il présiderait toutes les réunions des ministres, ce qui amènerait, en fait, les suppressions des conseils de cabinet où les ministres délibèrent seuls. On a souvent raconté que M. Carnot, dans l'intimité, se plaignait avec quelque aigreur que M. Floquet lui laissât ignorer ce qui se passait. Il aura voulu profiter du changement de ministère pour se mêler un peu plus de politique.

C'est le droit de M. Carnot sans doute, mais ne craint-il pas qu'on l'accuse de faire de la politique personnelle ? Les républicains sont assez chatouilleux sur cet article. Il est vrai que M. le Président de la République pourrait répondre : Mes anciens ministres, que je ne surveillais pas, ont failli me mettre dans l'obligation de donner ma démission. Je ne me soucie pas de recommencer pareille aventure et veux suivre de près ce que feront les nouveaux. La confiance ne se commande pas.

UNE EXPRESSION MALHEUREUSE

M. le Président de la République est allé visiter mercredi la manufacture des tabacs. Il a été reçu suivant le cérémonial usité en pareil

cas, et, conformément aussi à la tradition officielle, a exprimé sa satisfaction. Seulement, avant de distribuer quelques médailles aux ouvriers et ouvrières qui lui étaient présentés, M. Carnot a débité une petite harangue dans laquelle se trouve la phrase suivante :

« Vous pouvez être convaincus de l'intérêt que vous portent les pouvoirs publics d'abord, parce que votre travail constitue l'une des ressources importantes du Trésor... »

C'est peut-être vrai, mais M. Carnot eût peut-être fait preuve de tact en omettant une phrase qui semble dire qu'on a d'autant plus de sollicitude pour les ouvriers que leur travail rapporte davantage au budget.

LA FRANCE, LA RUSSIE ET L'ITALIE

Il se confirme que M. Crispi a fait des ouvertures officielles à M. Mariani, ambassadeur de France à Rome, pour la conclusion d'un traité de commerce.

On attribue cette nouvelle attitude aux inquiétudes que la mort du prince Rodolphe inspire au gouvernement italien et surtout, sans doute, à la formation très nette aujourd'hui d'une opposition dans la Chambre des députés contre le ministère.

M. Floquet et M. Goblet se sont empressés de venir au secours de M. Crispi, menacé d'un engoulement prochain.

Au besoin, l'Italie ferait des concessions, dans l'espoir que nous en ferions de plus grandes encore.

Il est certain que le dernier ministère français a été plein de condescendance pour M. Crispi malgré son attitude si hautement hostile, malgré l'ostentation qu'il a mise à étaler aux yeux de l'Europe son intimité avec l'empereur Guillaume, malgré les impertinences commises à l'égard de M. Goblet, malgré les tentatives de l'audacieux Italien pour agacer, froisser et humilier la France.

C'est au point que la France a pu dire que l'incident Atchinoff avait pour cause l'intention du gouvernement français de montrer toute sa sympathie pour le gouvernement de Rome.

Dans cette circonstance, M. Goblet a montré la rare finesse diplomatique dont il a donné tant de preuves pendant qu'il est resté au pouvoir : offenser les Russes pour satisfaire les Italiens est certainement un trait d'habileté qui est digne de demeurer dans les annales d'un ministère.

INFORMATIONS

LA FOLIE A LA CHAMBRE

M. Ballue, député du Rhône, vient d'entrer dans une maison de santé. M. Villeneuve, député de Paris, l'y a depuis quelque temps déjà précédé.

M. de Douville-Maillefeu et plusieurs autres en sont sortis.

Un grand nombre postule.

LA TRÉSORERIE FRANÇAISE

M. de Soubeyran a saisi la commission du budget d'une proposition de réforme générale

de la Trésorerie française qu'il compte soumettre prochainement à la Chambre.

M. de Soubeyran demande la conversion de tous les titres en un seul type unique de 3 1/2 0/0.

La commission du budget a décidé de discuter cette proposition dans une prochaine séance.

M. MICHEL PERRET

M. Michel Perret, dont la nièce va épouser le fils aîné de M. Carnot, a acquis une fortune de 20 millions dans l'industrie des produits chimiques. Les 10,000 fr. de dot de sa femme servent à construire la première machine qu'il inventa. Ces 10,000 fr. ont fait des petits. M. Michel Perret, qui habite Tullins (Isère), donne 5 millions de dot à sa nièce.

Il est officier de la Légion d'honneur et sa femme officier d'académie.

#### LA QUESTION DE PANAMA

Les débats qui vont s'ouvrir mardi prochain devant la Cour peuvent avoir pour l'épargne française des conséquences extrêmement graves. Si la Cour déclare la Société commerciale, la responsabilité des actionnaires s'arrête exclusivement à l'intégralité du montant de leur action.

Si, au contraire, la Cour venait à déclarer la Société civile, cela aurait des suites désastreuses pour les actionnaires, puisque leur responsabilité au point de vue des dettes hypothécaires resterait solidaire et illimitée.

#### DEDIT AUX ABSTENTIONNISTES

Avant-hier jeudi, à dix heures vingt du soir, un train spécial est parti de la gare de l'Est à Paris, emmenant à Bellinzona, chef-lieu du canton du Tessin, trois cents Suisses environ qui entreprennent ce voyage uniquement pour remplir leur devoir de citoyens.

Le 3 mars, en effet, doit avoir lieu, dans le canton du Tessin, le renouvellement du grand conseil dont les pouvoirs vont expirer. Les membres du parti libéral font une active campagne et ils se sont adressés à leurs compatriotes résidant à l'étranger.

« Pas d'abstention ! » tel a été le mot d'ordre. Les Tessinois ont obéi sans hésiter ; et de Bruxelles, de Londres, de Grenoble, de Lyon, etc., ils se sont mis en route pour aller déposer leur bulletin dans l'urne.

Le train qui est parti jeudi de la gare de l'Est et qui a coûté une vingtaine de mille francs n'a emmené que les Tessinois habitant Paris. Ceux-ci auront donc fait 800 kilomètres pour aller voter. Voilà un bel exemple pour les abstentionnistes de France, qui sont si nombreux à chaque élection !

#### CONVERSION AU CATHOLICISME DE LA REINE D'ANGLETERRE

Le Figaro publie une correspondance de

Rome dans laquelle est relatée une conversation tenue dans un des salons de la ville éternelle au cours de laquelle il a été fort observé que la Reine d'Angleterre s'éloignait chaque année, à cette époque, de ses États pour être le jour de Pâques loin de son monde officiel, et pouvoir remplir ses devoirs de catholique, elle qui règne sur un peuple protestant.

Il ne serait pas impossible que la veuve de Frédéric III (toujours d'après la même conversation) se convertit également bientôt au catholicisme.

A Rome, on n'est pas éloigné de croire ces bruits étranges très fondés.

On ne peut, et nous le regrettons, qu'accueillir sous réserves ces échos dont la confirmation serait très désirable.

## ÉTRANGER

### LA CRISE ITALIENNE.

Le ministère Crispi vient de donner sa démission. Officiellement la crise est motivée par les difficultés que le cabinet éprouvait à gouverner avec une Chambre qui paraissait peu disposée à accueillir ses propositions. Mais à côté de ces causes officielles, il en existe d'autres qui nous intéressent au moins d'une façon indirecte. On sait que la rupture des négociations commerciales entre la France et l'Italie a été due surtout aux inadmissibles exigences de nos voisins ; ceux-ci n'ont pas tardé à se repentir. Depuis que les relations commerciales ne sont plus, entre les deux pays, réglées par un traité, l'Italie souffre cruellement et les populations, aiguillonnées par la misère, manifestent des velléités de révolte qui préoccupent vivement le gouvernement italien.

On voudrait reprendre sur de nouvelles bases les négociations avec la France, mais M. Crispi était, pour cela, en assez mauvaise situation. Un cabinet nouveau pourrait sans doute faire une tentative analogue avec des chances plus sérieuses de succès. Cette pensée n'aurait pas été sans influence sur la détermination prise par M. Crispi de se retirer. Telle est du moins l'interprétation qu'on donne, dans certains milieux, de l'événement qui vient de se produire de l'autre côté des Alpes.

## NOUVELLES MILITAIRES

M. de Freycinet a mis à l'étude un projet tendant à modifier l'éducation militaire de nos élèves de Saint-Cyr et de l'Ecole Polytechnique.

Les deux modifications importantes que propose M. de Freycinet consisteraient : 1° à faire faire à tout élève qui se destine à Saint-Cyr et à Polytechnique un an dans un régiment ; 2° à baisser pour les examens d'entrée le niveau des études en ce qui concerne certaines ma-

tières reconnues inutiles au point de vue militaire.

Enfin tout élève de l'une et de l'autre Ecole qui serait fruit sec aux examens de sortie entrerait de droit comme sous-officier dans l'armée, son temps passé à l'Ecole depuis sa sortie du régiment lui restant compté.

Des doutes s'étaient élevés parmi les officiers des deux divisions d'infanterie qui doivent permuter cette année dans la garnison de Paris.

Le Ministre de la guerre a décidé que le mouvement s'effectuerait nonobstant l'Exposition.

Seulement, pour que le service de place ne souffre pas de ce changement au moment où il sera le plus chargé, la division du 5<sup>e</sup> corps qui doit venir dans la capitale manœuvrera pendant toute sa route contre un ennemi supposé.

Après avoir été relevée, celle qui doit quitter Paris s'en ira en province en manœuvrant de même et en sens inverse.

C'est, en effet, le seul moyen à employer pour ne pas dégarnir Paris de ses troupes.

### LES POLYTECHNICIENS

Le général Henry, commandant l'Ecole polytechnique, trouvant que ses élèves dansaient trop, avait décidé qu'ils ne pourraient plus aller qu'aux bals officiels. Quelque temps après il les invitait à une soirée chez lui. Aucun n'y vint. Ces messieurs avaient voté que le salon de leur chef serait mis en interdit. Le général répliqua par l'interdiction de tout rapport autre que les rapports de service entre les élèves et lui, leur défendant de saluer M<sup>me</sup> Henry ou d'envoyer aucune lettre de part. Il supprima, en outre, le congé de huit jours que les élèves ont d'habitude à cette époque.

Le congé a été rétabli mercredi. C'est M<sup>me</sup> Carnot qui est allée solliciter du général Henry la grâce des coupables et qui l'a obtenue. Les élèves ont envoyé des délégués la remercier.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Par décision ministérielle du 27 février 1889, les officiers du corps de santé militaire dont les noms suivent ont été désignés pour les postes ci-après indiqués, savoir :

M. Béline, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, pour l'hôpital militaire de Bourges.

M. Yvert, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau, pour l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

— Quand j'ai vu le banc seigneurial fermé, scellé par un long abandon, j'en ai conclu que mon grand-père ne venait jamais à l'église. La preuve sur laquelle j'appuyais mon accusation s'évanouit. J'ai pu me tromper. Monsieur le curé, dites-moi la vérité.

— Hélas ! mademoiselle, dans le banc seigneurial ou ailleurs, je crois bien que le bon Dieu ne voit pas souvent M. de Kerdu.

— Ah ! que c'est mal ! Lui ! le seigneur, le maître ! Et que c'est triste ! Un vieillard qui n'a plus que quelques années à vivre !

— Sans doute, c'est triste, c'est effrayant... — Oh ! oui, c'est effrayant. Les vieillards meurent si vite !

— On peut mourir vite à tout âge, mademoiselle.

— Mais plus encore quand la vie fut longue. Elle est usée, elle vacille, et puis, tout à coup, elle s'éteint.

Des larmes soudaines, irrésistibles, brillèrent dans ses yeux. Le prêtre comprit.

— Vous avez perdu une personne âgée qui vous était chère ? dit-il.

Josèphe inclina la tête. Quand elle put parler, elle répondit :

— J'ai perdu ma grand-mère, la mère de

M. Véron, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe au 134<sup>e</sup> régiment d'infanterie, pour l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.

### LES DÉTENUS EN MAINE-ET-LOIRE

Le Journal officiel publie un tableau donnant l'effectif de la population détenue dans les divers établissements pénitentiaires de France et d'Algérie au 1<sup>er</sup> septembre 1888.

Voici quel était le nombre des détenus dans le département de Maine-et-Loire :

Maison centrale de Fontevault (canton de Saumur-Sud) : 977.

Prisons départementales : Angers, 487 ; Baugé, 18 ; Cholet, 35 ; Saumur, 16 ; Segré, 10. Total : 1,243 détenus.

Le Journal officiel fait cette réflexion :

« D'une manière générale, il convient de remarquer que le chiffre de la population détenue diminue dès les premiers mois de l'été et augmente à partir des deux derniers mois de l'année. »

Un certain nombre de vagabonds veulent ainsi s'assurer un gîte pour l'hiver.

Les opérations du service spécial chargé par M. le ministre des travaux publics d'arrêter les bases d'un nivellement général de la France, porteront, pendant la campagne de 1889, sur les lignes ferrées de Châteaubriant à Segré, de Segré à Angers, de Segré à Sablé entre Segré et Gennes-Longuefuye et d'Angers à Thouars et à Poitiers, ou sur les routes et chemins avoisinants.

Ces opérations seront effectuées du 1<sup>er</sup> mai au 14 juillet et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.

### UN MOIS SANS NOUVELLE LUNE

C'est là un fait très rare.

On sait que la lune accomplit ses différentes phases en 29 jours 53 ; or, la nouvelle lune s'étant produite le 31 janvier, il n'y a pas eu, cette année, de nouvelle lune en février.

Il faut remonter jusqu'en 1797 (un journal dit même 1767) pour retrouver un mois sans nouvelle lune.

On annonce le mariage de M<sup>lle</sup> Jeanne-Marie de Maillé, fille du comte de Maillé, député et président du Conseil général de Maine-et-Loire, avec le comte Pierre de Grammont, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> cuirassiers.

ANGERS. — Réunion électorale. — Nous lisons dans la France :

« Une réunion privée a eu lieu lundi soir, dans les bureaux du Patriote de l'Ouest, organe opportuniste de Maine-et-Loire, en vue des futures élections générales législatives. Plusieurs candidatures ont été mises en avant.

## JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

— Mademoiselle, dit le recteur, vos bons desirs doivent être bien agréables à Dieu et, pour ma part, ils me touchent profondément. Mais, veuillez me permettre de vous demander pourquoi vous vous croyez des droits sur le banc seigneurial ?

— Comment, pourquoi ? Mais parce que ce banc est marqué des armoiries que, depuis hier, je vois de toute part dans notre demeure. Ce ne sont pas les nôtres, c'est vrai. Entre la maison qui portait ces armes et celle des Kerdu, il y a eu sans doute quelque alliance. Toujours est-il que ce blason se retrouve à chaque pas dans le château.

Le regard du prêtre se leva de nouveau, grave, profond. Il se fixa un moment sur ce visage innocent, il plongea dans ces deux grands yeux bleus candides.

— Mademoiselle, dit le curé avec beaucoup de douceur, ce blason est celui des marquis de

Rosmeur de Konkored qui, jadis, possédait Plouédic. Quand le domaine passa à la famille de Kerdu, le banc seigneurial fut réservé ou, plutôt, oublié. Enfin, il ne fut pas transmis. Donc, ni M. de Kerdu ni vous, par conséquent, ne pouvez y prendre place. Je suis heureux de vous en prévenir, car l'acte si touchant, si méritoire que vous méditez, aurait peut-être... étonné la paroisse. Les Rosmeur ont disparu depuis longtemps. Ce banc, désert maintenant, est le seul objet qui les rappelle encore. Mieux vaut qu'il demeure comme une humble, une dernière relique, qu'il ne soit voué qu'à un souvenir...

— Vraiment ! dit Josèphe. Mais que cette réserve est étrange !

— Etrange ou non, elle existe, mademoiselle. Croyez-moi, ne cherchez pas à la modifier.

— Je la respecterai très volontiers, monsieur le curé, je serais désolée de me rendre même suspecte de la moindre hardiesse. Je suivais le cours naturel des choses.

— Je le vois bien.

— Et je vous remercie de m'avertir.

— Ne me remerciez pas, mademoiselle.

La jeune fille continua :

ma mère. Mes parents sont morts. Ma grand-mère m'a élevée, avec tant de soin, si tendrement ! Je ne connaissais pas mon grand-père de Kerdu. Des lettres, assez rares, même, s'échangeaient seulement entre nous. Mais ma grand-mère a voulu se rapprocher de lui au moment de mon mariage. Elle l'a appelé à Paris. Hélas ! il n'y est venu que pour me recueillir.

— Pauvre enfant ! dit le recteur avec cet attendrissement qui saisit, qui dilate promptement le cœur du prêtre, ce cœur formé sur celui de Jésus-Christ et appelé à en perpétuer les miséricordes.

Cet accent de bonté toucha, entraîna Josèphe qui, ne cherchant plus à se contraindre, dit tout haut :

— Ah ! quel échange j'ai fait ! Ah ! que je suis à plaindre !

— Monsieur le curé, reprit-elle, je sais que mon grand-père a des idées fâcheuses. Me faut-il joindre à toutes mes peines celle d'apprendre qu'il use mal de son influence dans le pays ?

— Non, mademoiselle. D'abord, je ne crains pas de vous l'avouer, cette influence n'est pas très puissante. Nos paysans sont encore, Dieu



Études de M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEAUREPAIRE, Et de M. VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, successeur de M. CLOUARD.

## VENTE

Aux enchères publiques  
Le DIMANCHE 10 MARS 1889,  
à la mairie de Villeberrier,  
En neuf lots

## DEUX MAISONS

Divers Immeubles

Consistant en:  
TERRES, PRÉS, VIGNES et JARDINS

Le tout situé commune de Villeberrier.

Mise à prix totale: 11,700 fr.

S'adresser, pour renseignements:

1° A M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière;  
2° A M. VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A l'amiable

### PETITE MAISON de MAÎTRE

AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES

Située à la Croix-Cassée, commune de Villeberrier.

Joignant MM. de Cordose et Belanger.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER, notaire. (154)

Études de M. PROUX, commissaire-priseur, et de M. MARCOMBRE, huissier à Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-gagerie

### DU MATÉRIEL

DESTINÉ A L'EXPLOITATION DES  
TRAMWAYS SAUMUOIS

Le LUNDI 4 mars 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, quai de Limoges, numéro 5, au dépôt du matériel de la Compagnie des Tramways,

Il sera vendu:

Six wagons neufs de voyageurs, onze wagons de transports, deux waggons, trois locomotives, un bassin en tôle, deux cents traverses, cinquante rails, un treuil, deux aiguilles, une voie mouvante servant de raccord, grille, forge, soufflet, enclumes, outils, établis, ustensiles de forge, deux tables, ardoises, briques, un hangar monté sur piliers en métal et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

**LA PÊCHE** de LÉTANG du BELLAY s'ouvrira le 6 mars et continuera pendant tout le mois.

Étude de M. DOUET, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire), successeur de M. MEFFRAY.

FAILLITE RICHARD, DE BEAUFORT

## VENTE MOBILIÈRE

Les DIMANCHE 10 mars et LUNDI 11 mars 1889 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, il sera procédé par le ministère de M. DOUET, notaire à Beaufort, commis judiciairement à cet effet, à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant de ladite faillite garnissant actuellement l'hôtel du Cheval Blanc.

On vendra, savoir:

1° Le Dimanche 10 mars, deux voitures à 4 roues, dont une neuve, une charrette anglaise neuve, harnais, une charrette à bras, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, tables, chaises, literie, meubles en acajou, armoire à glace, ameublements de salle à manger, linges fins et de ménage, etc.

2° Le Lundi 11 mars, reliquat du mobilier, vins rouge et blanc en cercles et en bouteilles, eau-de-vie, cognac, fine champagne, chartreuse et autres liqueurs de toute sorte.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M. LEDROIT, notaire à Neuillé.

## A VENDRE

A l'amiable

### Une CLOSERIE

Située au Perray, commune de Vivy, près la Ronde, sur le bord de la route de Saumur à Vernantes,

Consistant en:

Bâtimens d'habitation et d'exploitation et 3 hectares 85 ares de terre dans le tenant.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M. LEDROIT.

Étude de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau.

## A VENDRE

A l'amiable

### PETITE MAISON

Avec Jardin bien planté

DE 41 ARES

Au Pont-Fouchard.

S'adresser audit notaire. (148)

## A LOUER

### JARDIN

Avec petite chambre

Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arrosé.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, ou à M. GOVIN, horloger, rue Saint-Jean.

## AU COIN DE RUE

Draperies & Nouveautés

ON DEMANDE UN EMPLOYÉ

M. JOUBERT, costumier des théâtres de Paris, tient à la disposition du public un assortiment complet de COSTUMES, à vendre ou à louer, à des prix surprenants de bon marché.

Dépôt place de la Bilange, n° 47.

A VENDRE aux environs de Saumur, un BEAU CHEVAL, âgé de 8 ans, taille 1<sup>m</sup> 62, s'attelant et se montant, allures très vives.

S'adresser au bureau du journal.

## A CÉDER DE SUITE

### UNE BOULANGERIE

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

## QUINCAILLERIE

### ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

## CIDRES

De Bretagne et de Normandie

Mme ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 24.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

Une importante Maison de Vins propriétaire de plusieurs vignobles dans la Gironde et notamment de Quatre Domaines classés 1<sup>er</sup> Cru, à St-Émilion demande des représentants actifs et honorables pour les contrées où elle n'est pas déjà représentée. Conditions avantageuses. Ecrire à Monsieur Bergey, propriétaire au Château-Larcis, à St-Émilion, arr. Libourne Gironde.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans pouvant s'occuper d'écriture.

S'adresser au bureau du journal.

Un MÉNAGE d'anciens cultivateurs, 32 ans, le mari c. cher, la femme aid. de cuisine, demande place de cook ou garde particulier; la femme pourrait être femme de l'asse-pour. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

### ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

## LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelles

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

## Transfert d'Étude

L'ÉTUDE de M. POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n° 17.

## FUMIERS MILITAIRES

L'Entrepreneur des FUMIERS MILITAIRES de l'École de Saumur prévient MM. les Propriétaires et Cultivateurs, qu'il vend les Fumiers à francs le mètre cube pris dans les dépôts, ou rendu à destination, à prix débattu, suivant les distances de transport.

S'adresser au Préposé, rue des Écuries, à Saumur. (104)

## LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argentueil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANÇOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc. . .

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 50	Actions	3720	Nord	1765	Obligations	
3 0/0 amortissable	88 50	Banque de France	950	Orléans	1390	— comm. 1873 3 0/0 r. à 400	519
4 1/2 1883	104 65	Banque d'Escompte	553 75	Ouest	950	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	351 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	950	Compagnie parisienne du Gaz	1455	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	486
Oblig. 1855-60 3 0/0	532	Crédit Foncier	1375	Transatlantique	597 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	477
— 1865 4 0/0	524	Crédit Industriel et Commercial	722 50	Canal de Panama	46 25	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	391
— 1869 3 0/0	409 50	Crédit Mobilier	450	— Suez	2280	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	471 25
— 1871 3 0/0	399	Dépôts et Comptes courants	608 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1875 4 0/0	525	Société Générale	490	Autrichien 4 0/0 or	94 40	Est 3 0/0 anc. r. à 500	396 50
— 1876 4 0/0	525	Est	812 50	Dette d'Égypte 6 0/0	446	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	405
— 1886 3 0/0	396	Paris-Lyon-Méditerranée	1360	Extérieur 4 0/0 or	76 10	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	405 50
Bons de liquidation	526 50	Midi	1195	Hongrie 4 0/0 or	86 25	Nord 3 0/0 r. à 500	411 25
				Italie 5 0/0	96 55	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	406 75
				Portugal 4 1/2		— Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	